

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2021

DEL-2021-215

L'An deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, à 14 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/11/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

M. RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, KHAY, PERINEL, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 15
Représentés par mandat : 2

Objet : REALISATION D'ANALYSES FONCTIONNELLES DES SYSTEMES DE REGULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-SAVOIE - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL METTANT FIN AU MARCHÉ MS 20042 CONCLU AVEC LE GROUPEMENT ALTEREA/CYRISEA

Exposé du Président,

Par marché MS 20042, notifié le 10 juillet 2020, le SYANE a confié au groupement ALTEREA / CYRISEA la réalisation d'analyses fonctionnelles des systèmes de régulation sur le territoire de la Haute-Savoie.

Une analyse fonctionnelle de régulation est une étude approfondie des systèmes de régulation installés dans un bâtiment pour piloter les équipements techniques (chauffage, ventilation, rafraîchissement) installés. Cette étude vise à identifier les dysfonctionnements présents et apporter des solutions chiffrées pour les corriger.

Le marché conclu est un accord-cadre à bons de commande, limité à 100.000 € HT sur la durée globale du marché, fixée à 4 ans maximum (1 an et trois reconductions annuelles éventuelles).

Au cours d'une réunion organisée le 9 septembre 2021, le SYANE et ALTEREA ont fait le constat d'un certain nombre de désaccords et de manquements sur l'exécution du marché MS 20039, relatif à la réalisation d'audits énergétiques sur le territoire de la Haute-Savoie, rendant impossible la poursuite du marché dans des conditions favorables. Les parties ont convenu de signer un protocole d'accord transactionnel pour mettre fin de manière anticipée au marché MS 20039.

A l'occasion d'une réunion téléphonique organisée le 8 octobre 2021, ALTEREA a informé le SYANE de son souhait de mettre également fin au marché MS 20042.

C'est dans ce contexte que les parties se sont entendues pour résilier partiellement le marché MS 20042 de manière anticipée, via la signature d'un protocole d'accord transactionnel.

Ce protocole d'accord transactionnel définit les modalités de résiliation partielle et conventionnelle du marché MS 20042, et en particulier les modalités techniques et financières de fin de marché. Aucune commande n'étant encore en cours de réalisation, le périmètre du marché se limite donc aux commandes passées déjà réalisées, qui ont fait l'objet d'un règlement financier intégral.

Le SYANE et ALTEREA renoncent à toute réclamation, à tous recours ou actions amiables ou contentieuses futurs. Ils renoncent également à toute indemnité, de quelque nature que ce soit, liée directement ou indirectement à la résiliation partielle et conventionnelle du marché.

La fin du marché prendra effet à la date de signature du protocole d'accord transactionnel.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les termes du protocole d'accord transactionnel,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Syane
ENERGIES A NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.